

Intervention du Cameroun sur la Transparence dans l'Application
Siem Reap-Angkor, 5e Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Cameroun accorde une importance primordiale à la transparence, pierre angulaire de l'efficacité et de la crédibilité de notre action collective dans la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa.

Depuis la 4e Conférence d'examen, nous avons travaillé à renforcer notre cadre institutionnel et technique pour documenter, suivre et rapporter nos efforts en matière de déminage, d'assistance aux victimes et de sensibilisation aux risques. Bien que notre dernier rapport sur les mesures de transparence soit en cours de finalisation, nous réaffirmons notre engagement à le soumettre dans les meilleurs délais, conformément à l'article 7 de la Convention.

Monsieur le Président,

Le Cameroun salue les dispositions du Plan d'action de Siem Reap-Angkor relatives à la transparence, qui mettent en avant la nécessité de fournir des informations précises et actualisées sur les zones contaminées et les progrès du déminage, les stocks et l'utilisation des mines à des fins autorisées par la Convention, les programmes d'assistance aux victimes et les ressources mobilisées.

Dans ce cadre, notre pays reconnaît que la transparence est essentielle pour renforcer la confiance mutuelle entre États Parties, mobiliser des ressources internationales, assurer une responsabilité accrue, garantissant ainsi que les engagements pris par les États Parties se traduisent en actions concrètes.

Monsieur le Président,

Malgré les efforts fournis, les Capacités institutionnelles limitées demeurent un réel défi. La collecte et la gestion des données sur les zones contaminées, les opérations de déminage et l'assistance aux victimes nécessitent en effet des ressources humaines et techniques spécialisées.

Pour relever ces défis, ma délégation envisage d'explorer les mesures suivantes dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de Siem Reap-Angkor : la mise en place d'un système centralisé de gestion des informations, le renforcement des capacités nationales, la promotion de la consultation et l'inclusion des communautés affectées, y compris les survivants, dans les processus de suivi et d'évaluation, afin de refléter les besoins réels et les priorités locales.

Monsieur le Président,

Nous appelons à un renforcement de la coopération internationale pour soutenir les efforts des États Parties en matière de transparence. Cela pourrait inclure le partage de bonnes pratiques et de technologies pour améliorer la gestion des données d'une part, et

une assistance technique et financière pour les États Parties confrontés à des défis structurels, d'autre part.

Le Cameroun reste fermement engagé à respecter ses obligations en matière de transparence et à contribuer à un effort collectif qui garantisse la crédibilité et l'efficacité de cette Convention.

Je vous remercie.